

UNIVERSITE LA REUNION

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours examen professionnel exceptionnel de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle A , emploi-type A3A43 «Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre », ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA REUNION, session 2023.

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs et fixant le nombre et la répartition des postes affectés à ce recrutement,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours examen professionnel exceptionnel de recrutement d'assistants d'ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle A - emploi-type « Assistant-e ingénieur-e en biologie, science de la vie et de la terre », ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA REUNION, au titre de l'année 2023 :

Monsieur MORAU Dominique, maître de conférence, président, Université de La Réunion, Saint-Denis ;

Madame FONTAINE Bernadette, assistante ingénieure , vice-présidente, Université de La Réunion, Saint-Denis ;

Monsieur RONDEAU Philippe, ingénieur de recherche , expert, CYROI, Université de La Réunion ;

Monsieur GUYON Béatrice, présidente directrice générale de Logiprem , membre, LOGIPREM Réunion ;

Monsieur TETIA Rudy, professeur agrégé classe normale, lycée Jean Hinglo, membre, Le Port ;

Madame MOREL Anne Laure, présidente fondatrice de Torskak, membre, TORSKAL Réunion ;

Monsieur DELMAS Julien, attaché d'administration de l'état , membre suppléant, Université de La Réunion.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à St Denis , le 26/09/2023
Le Président de l'Université de La Réunion, Pr Frédéric MIRANVILLE

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

